



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **28-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 27 juin 2007**

Le vingt sept juin deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

**Date de convocation** : 11 juin 2007

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents :              Votants :

**Présents** : Mmes CARRIER, CHAPUIS, MM ARNEODO(2), BAFFERT(2), BOULARD, CARREL(2), EYBERT-GUILLON, MERLE, REPELLIN, ROUX

**Absents excusés** : Mmes BROUZET, SUCHEL, MM COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, GAUTHIER, JULLIEN, BELLOC

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : M. BAFFERT

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : **ADMINISTRATION GENERALE- FINANCE**  
Conclusion d'une ligne de trésorerie

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

**Le Président expose :**

- Compte tenu des opérations d'investissement en cours, et des sommes engagées, il convient de conclure une ligne de trésorerie pour pallier aux besoins de trésorerie ponctuelle.
- L'objectif étant de s'approcher d'une trésorerie zéro.

En conséquence, le Président propose au Comité de conclure cette ligne de trésorerie pour un montant de 1000 0000 €.

Après analyse financière des propositions faites par les banques interrogées, le Président propose au Comité de retenir la Société Générale qui est disposée à consentir une réservation de trésorerie présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 000 000 €.
- Durée : la réservation de trésorerie est consentie pour une durée de un an.
- Mise à disposition des fonds : par virement au Trésor public
- Remboursement des fonds : par virement sur le compte interne désigné par la Banque.  
Remboursement sans préavis

- Modalité de calcul des intérêts : le décompte des intérêts est arrêté à la date de perception effective des fonds, en mise à disposition ou en remboursement sur la base de 360 jours.

- Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au choix de l'Emprunteur sur :

- EONIA, majorés de 0,06 %
- EURIBOR 1 semaine majorés de 0.06 % pour des tirages d'une durée préfixée de 7 jours
- EURIBOR 1 mois majorés de 0.06 % pour des tirages d'une durée préfixée de un mois

- Commission de non-utilisation : Néant

- Commission de réservation : Néant

- Frais de dossier : 75 €

- Conditions de remboursement anticipé : les tirages effectués dans le cadre de la réservation de trésorerie sont remboursables par anticipation, partiellement ou totalement **sans indemnité** dans chacun des cas prévus : EONIA, EURIBOR 1 semaine EURIBOR 1 mois.

Après avoir vu l'offre de réservation de trésorerie établie par la Société Générale et après avoir délibéré : le Comité,

DECIDE

- De contracter une réservation de trésorerie d'un montant de 1000 000 € auprès de la Société Générale, aux conditions stipulées dans l'offre susvisée,

- AUTORISE le Président à signer ce contrat et tous actes subséquents nécessaires à la réalisation de la convention.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 29 juin 2007  
Le Président  
Marcel REPELLIN

